

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2018

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **ONZE AVRIL** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 05 avril, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,
Mmes M. FROSSARD (à partir du point n°3), C. GUENOT, M. JULIEN, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, S. RECOQUE Adjointes,
Mmes M. CHAMPION, M. FORESTIER, L. GODENIR (jusqu'au point n°7 inclus), L. LITTOZ, F. ZINGER, MM. N. BALMONT, M. BERTON, D. BLAMPEY (jusqu'au point n°7 inclus), JP. LITTOZ-MONNET, M. MILLET-URSIN, N. SALLAZ, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme J. CORRE a donné procuration à M. M. CORBOZ
Mme J. DELANNOY a donné procuration à Mme M. FORESTIER
Mme L. GODENIR a donné procuration à M. N. BALMONT (à partir du point n°8)
Mme M. FROSSARD a donné procuration à Mme M. JULIEN (jusqu'au point n°2 inclus)
Mme C. JULLIARD a donné procuration à M. M. BERTON
Mme M. MADDALENA a donné procuration à M. M. MILLET-URSIN
M. JP. BAUDRANT a donné procuration à M. M. COUTIN
M. D. BLAMPEY a donné procuration à M. JP. LITTOZ-MONNET (à partir du point n°8)
Mme B. BELLIARD, MM. J. MERILLON, JL. RAVELLI

Secrétaire de séance : Mme M. JULIEN



SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2018
- 2- Taux d'imposition 2018
- 3- Subventions aux associations 2018
- 4- Convention de participation financière aux services publics à vocation intercommunale de la commune de Faverges-Seythenex
- 5- Convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion
- 6- Création de 2 postes saisonniers d'agent de surveillance de la voie publique
- 7- Compte administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2017
- 8- Budget 2018
- 9- Demande de subvention au titre du fonds départemental pour le développement des territoires
- 10- Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police
- 11- Questions diverses



1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 – Taux d'imposition 2018

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire 2018, la commission des finances propose 2 possibilités : soit de ne pas faire évoluer les taux d'impôts locaux cette année soit une augmentation modérée de 1%.

Historique de l'évolution des taux d'impôts locaux pour Doussard

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution	0%	0%	+1,5%	0%	0%	0%	0%	5%	0%	0%

Les bases fiscales 2018 prévisionnelles s'établissent comme suit :

	Bases notifiées	Variation des bases notifiées 2018/2017	Taux d'imposition 2018	Produit à taux constants
Taxe d'habitation	6 902 000 €	+ 2,77 %	17,54 %	1 210 611 €
Taxe foncier bâti	4 738 000 €	+ 3,59 %	12,56 %	595 093 €
Taxe foncier non bâti	48 600 €	+ 0,41 %	62,90 %	30 569 €
Contribution Foncière des entreprises	- €	-	-	-

Total : 1 836 273 €

La commune bénéficie en outre de la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit supplémentaire attendu à ce titre se monte à 43 750 €.

Mme LITTOZ estime qu'avant d'envisager des augmentations d'impôts il faudrait mener au préalable des actions contre ceux qui fraudent et ne payent pas les taxes qu'ils devraient. Elle évoque le problème des personnes qui louent leur domicile sans le déclarer et échappent ainsi à la Contribution Foncière des Entreprises et à la Taxe de Séjour.

Mme le Maire lui rappelle que ces deux taxes ne sont plus perçues par la commune mais par la Communauté de Communes.

Mme JULIEN et Mme GODENIR jugent qu'il vaut mieux augmenter modérément la fiscalité de façon régulière plutôt que devoir voter de fortes augmentations quand on a plus le choix.

Le conseil adopte la proposition d'augmentation de 1% (Vote : Pour 11 / Contre 9 / Abstention 4).

Arrivée de Mme FROSSARD

3 – Subventions aux associations 2018

Dans le cadre du budget 2018, en plus des subventions habituelles, Mme le Maire propose de prévoir des crédits pour trois événements qui participent à l'animation du village pendant la saison estivale :

- Concert gratuit sur la plage en partenariat avec la commune de Faverges-Seythenex
- Concert de Jazz sur la plage
- Concert Musique en Bauges à l'église (20^{ème} anniversaire de ce festival)

M. COUTIN fait part de ses doutes quant à l'augmentation du budget dévolu aux subventions dans un contexte de difficultés financières.

Mme ZINGER juge que l'engagement culturel de la commune est important pour son dynamisme, sa population et le tourisme.

Mme FORESTIER estime qu'il est important que la commune ait des actions en direction de la jeunesse, comme c'est le cas notamment pour le concert gratuit sur la plage.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Budget Principal	Subventions versées en 2017	Budget 2018
Association du personnel communal	19 406 €	19 406 €
Coopérative de école maternelle	3 240 €	3 240 €
Coopérative de école maternelle (piscine)	2 520 €	2 520 €
Coopérative de l'école primaire chef lieu	6 840 €	6 840 €
Coopérative de l'école primaire chef lieu (piscine)	5 490 €	5 490 €
Ski Club (feu d'artifice du 14 juillet)	4 680 €	4 680 €
Association des lieutenants de loupeterie	200 €	200 €
Comité des fêtes (vin d'honneur salon du goût)	200 €	200 €
Les Amis de Viuz-Faverges (ouvrage Grand Mémorial)	300 €	- €
Les Jeunes Agriculteurs (concours inter-races)	170 €	- €
Loisirs et Culture (Octobre Rose)	190 €	- €
Ass. Musique et Nature en Bauges (concert)	1 000 €	5 000 €
Ass. Armand'Antan (Réfection réseaux bassins)	7 638 €	- €
Croix Rouge (Sinistrés IRMA)	500 €	- €
Protection civile (Sinistrés IRMA)	500 €	- €
USEP	- €	780 €
Concert sur la plage	- €	10 000 €
Soirée Jazz sur la plage	- €	500 €
Divers et Imprévus	- €	1 144 €
Total	52 873,98 €	60 000,00 €

Pour le budget du port, la subvention prévue est de 30 000 € plus 975 € au titre du remboursement des encaissements de la barrière du port.

Accord du Conseil (Vote : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 5)

4 – Convention de participation financière aux services publics à vocation intercommunale de la commune de Faverges-Seythenex

En milieu rural les chefs-lieux de canton assurent, souvent seuls, la charge de services publics au profit de l'ensemble de leur territoire. Afin de compenser cette charge l'Etat attribue notamment une dotation « Bourg-Centre » dans le cadre de la DGF.

Depuis quelques années ces communes connaissent de plus en plus de difficultés structurelles de financement comme les autres collectivités, liées à des décisions nationales, tel la baisse des dotations, la suppression progressive de la taxe d'habitation dont on ne connaît pas précisément à ce jour les modalités de compensation et leur pérennité ou les transferts de compétences non-compensés.

Or, ce qui n'est plus compensé par des dotations de l'Etat l'est pas la fiscalité des habitants de la ville-centre. Les usagers ne peuvent pas en effet supporter raisonnablement le coût réel de services publics structurellement déficitaire comme peuvent l'être le sport, la culture ou encore la petite-enfance.

Par ailleurs, la charge correspondant à ces services d'intérêt supra-communal est de plus en plus lourde. Aujourd'hui elle met en péril la capacité de la commune de Faverges-Seythenex, à continuer à accompagner le milieu associatif dans ses objectifs de proposer des activités de loisirs, de développement personnel, sociaux et éducatifs.

Cette situation amène progressivement les villes-centre à se tourner logiquement vers un financement par les autres collectivités dont les habitants profitent des services sans y contribuer financièrement par leurs impôts.

Suite à la démarche d'explication de la situation entreprise par Faverges-Seythenex auprès des conseils municipaux, les nouvelles modalités de la participation financière demandée aux communes sont formalisées dans un projet de convention.

Le principe est de prendre en charge les frais de fonctionnement directement liés aux services à vocation supra-communale. Les charges support et de gros entretien, type réparation, extension, création, rénovation, restent à la charge de la ville-centre. Ce coût de fonctionnement est calculé à l'usager et seul 40% de ce coût est demandé aux communes.

Par ailleurs la commune de Doussard se verra reverser la quote-part concernant l'utilisation de ses propres équipements par les autres communes.

La convention prévoit également l'engagement des communes pour la rénovation du stade de Doussard (projet de terrain en gazon synthétique) ainsi que la mutualisation du service de restauration scolaire.

Sur tous ces points il s'agit avant tout d'un engagement de principe sur le fonds qui devra faire l'objet de conventions définitives.

M. COUTIN informe le Conseil que le sujet va faire l'objet d'une information aux communes dans le cadre de la Communauté de Communes.

M. LITTOZ-MONNET émet des doutes sur la rédaction de cette convention, il juge que c'est une convention fourre-tout et qu'elle n'est pas juridiquement conforme en ce qui concerne sa rétroactivité.

Mme LITTOZ considère qu'une part plus importante du prix des services publics devrait être laissée aux usagers plutôt qu'être pris en charge par la collectivité.

Mme le Maire rappelle que le coût des services publics est toujours supporté majoritairement par le contribuable. Il s'agit de la même solidarité qui permet de faire financer les écoles par tous y compris ceux qui ne sont pas concernés car n'ayant pas ou plus d'enfant.

Elle estime que, la commune n'ayant pas ce type de services, il n'est pas anormal de participer au financement des structures qui existent dans la ville-centre afin de permettre à la population de Doussard d'en bénéficier.

La rédaction de la convention devant être précisée, il est proposé au Conseil de voter sur les principes qui y sont énoncés. La commission des finances sera réunie rapidement afin de traiter cette question avant d'être soumise à délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Accord du Conseil (Vote : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 9)

5 – Convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion

Suite au contrôle du service des archives départementales, il s'avère que les archives de la commune ne répondent pas aux obligations légales de classement et de conservation.

Après diagnostic réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion, il est proposé de faire appel à ses services afin de procéder à ce travail.

Le coût de cette mission de maintenance est estimé à 18 400 € réalisée en 2 étapes :

- En 2018 : 4 416 € pour le reconditionnement et l'élimination
- En 2019 : 13 984 € pour le traitement des archives produites depuis 1993

Après traitement, le suivi des archives nécessitera une mission d'assistance annuelle.

Il faudra aussi prévoir des travaux concernant le local des archives qui ne répond pas aux conditions optimales de conservation.

Accord du Conseil.

6 – Création de 2 postes de saisonniers d'agent de surveillance de la voie publique

Pour faire face à un afflux important de touristes en période estivale, Doussard ne disposant que d'un agent de police municipale, la commune recrute chaque année deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Ces derniers assistent 7/7j le policier dans ses missions de surveillance, de verbalisation des stationnements, notamment sur les parkings du secteur touristique du port/plage, etc...

Pour 2018 un ASVP sera recruté du 1^{er} juin au 30 septembre et un second du 1^{er} juillet au 09 septembre (période similaire à celle de 2017).

Accord du Conseil.

7 – Comptes administratif, comptes de Gestion et affectations des résultats

Chaque année le Conseil Municipal est appelé à approuver avant le 30 juin le compte administratif de l'exercice comptable de l'année précédente.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget voté l'année précédente. Il retrace toutes les dépenses et recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestions tenus par le comptable public.

Mme le Maire se retire de la salle du Conseil, Mme FROSSARD présente au élus les comptes administratifs de la commune, les comptes de gestion et l'affectation des résultats pour l'exercice 2017.

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés	- €	691 181,48 €	197 362,54 €	- €
Opérations de l'exercice	3 577 778,26 €	3 875 376,79 €	776 555,60 €	536 134,93 €
Totaux	3 577 778,26 €	4 566 558,27 €	973 918,14 €	536 134,93 €
Résultat de clôture	- €	988 780,01 €	437 783,21 €	- €

Restes à réaliser 220 600,00 € 77 863,00 €

Affectation en réserve 580 520,21 € au compte 1068
 Résultat de fonct. reporté 408 259,80 € au compte 002
 Résultat d'invest. reporté - 437 783,21 € au compte 001

Budget annexe eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés	- €	- €	41 426,98 €	- €
Opérations de l'exercice	66 144,88 €	95 562,35 €	79 204,08 €	99 467,33 €
Totaux	66 144,88 €	95 562,35 €	120 631,06 €	99 467,33 €
Résultat de clôture	- €	29 417,47 €	21 163,73 €	- €

Restes à réaliser - € - €

Affectation en réserve 21 163,73 € au compte 1068
 Résultat de fonct. reporté 8 253,74 € au compte 002
 Résultat d'invest. reporté - 21 163,73 € au compte 001

Budget annexe Port-plage

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés	6 763,96 €	- €	- €	46 896,24 €
Opérations de l'exercice	174 057,43 €	190 188,78 €	259 288,06 €	104 961,13 €
Totaux	180 821,39 €	190 188,78 €	259 288,06 €	151 857,37 €
Résultat de clôture	- €	9 367,39 €	107 430,69 €	- €

Restes à réaliser 61 000,00 € - €

Affectation en réserve 9 367,39 € au compte 1068
 Résultat de fonct. reporté - € au compte 002
 Résultat d'invest. reporté - 107 430,69 € au compte 001

Budget annexe Forêt

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés	- €	33 752,33 €	- €	21 250,66 €
Opérations de l'exercice	18 535,35 €	9 222,72 €	6 972,53 €	- €
Totaux	18 535,35 €	42 975,05 €	6 972,53 €	21 250,66 €
Résultat de clôture	- €	24 439,70 €	- €	14 278,13 €

Restes à réaliser 14 500,00 € - €

Affectation en réserve 221,87 € au compte 1068
 Résultat de fonct. reporté 24 217,83 € au compte 002
 Résultat d'invest. reporté 14 278,13 € au compte 001

Accord du Conseil.

Départ de Mme GODENIR et M. BLAMPEY

8 – Budget 2018

Pour faire suite aux réunions de la commission des finances sur la question, la proposition des budgets 2018 s'établit comme suit :

BUDGET		DEPENSES	RECETTES	BUDGET		DEPENSES	RECETTES
Principal	Fonctionnement	4 330 579 €	4 330 579 €	Port-Plage	Fonctionnement	145 513 €	145 513 €
	Investissement	2 580 119 €	2 580 119 €		Investissement	627 055 €	627 055 €
Eau	Fonctionnement	103 831 €	103 831 €	Concession Portuaire	Fonctionnement	70 000 €	70 000 €
	Investissement	183 075 €	183 075 €		Investissement	1 081 000 €	1 081 000 €
Forêt	Fonctionnement	59 218 €	59 218 €				
	Investissement	60 361 €	60 361 €				

M. COUTIN demande à intervenir et lit une déclaration qu'il demande à ce qu'elle soit reprise dans son intégralité dans le compte-rendu du conseil :

Lors de la précédente réunion du conseil municipal qui a débattu sur le rapport d'orientation budgétaire, je vous ai informé, et cela a été repris dans le CR de ce conseil, sur la faiblesse prévisible de notre capacité d'autofinancement qui limitera inévitablement le niveau d'endettement et donc d'investissement de la commune.

Lors de ce même conseil, je demandai également à Madame le maire de remettre du dialogue et de la concertation avec son conseil municipal et de préciser ses intentions sur la suite de son mandat. Il nous a été répondu, pour reprendre les termes du CR du conseil « qu'elle n'a fait que rétablir la vérité, bafouée depuis des mois et qu'elle reste constante dans ce qu'elle croit être la ligne directrice de sa liste depuis le début du mandat »

Pour revenir au Budget 2018, il a été élaboré cette année dans des conditions inhabituelles. En effet la commission des finances n'a pas été réunie dans sa composition initiale, puisque, à chaque réunion, c'est la totalité du conseil qui était invitée. Pourquoi pas, l'information est diffusée au plus grand nombre. Si c'est le sens de cette démarche, je ne peux que m'en satisfaire.

Tout au cours de la discussion, j'ai ressenti que l'objectif de Madame le maire était de boucler le budget 2018 sans trop se soucier de l'impact des décisions sur les budgets futurs. Cela reste bien sûr un ressentiment.

Ceci étant, je voudrais revenir sur quelques points qui me paraissent essentiels.

Au niveau des investissements, la priorité a été donnée à ceux pour lesquels des subventions sont probables, et dont d'ailleurs, je ne suis pas sûr que la totalité soit acquise. Ce qui en soi n'est pas dramatique car si nous n'obtenons pas les subventions, les travaux ne devraient pas se réaliser.

Pour mémoire, je vous rappelle que la première réunion travaux du 24 janvier faisait ressortir un besoin d'investissement de plus de 5 M€ sachant qu'un certain nombre, indispensable dans les années qui viennent, avaient été omis. (Acquisition foncière pour voirie urbaine par exemple)

Il a été retenu dans le budget qu'on nous présente ce soir près de 3,5M€ d'investissements, qui si j'ai bien compté va nous faire emprunter, sur tous les budgets près de 750k€. Soit 3 fois ce que nous avons fait au cours du mandat précédent et amenant ainsi l'endettement global à près de 3, 5M€ générant une charge supplémentaire sur la base des taux actuels et sur une durée de 15 ans d'un peu plus de 50 000€ par an qu'il faudra rajouter à notre remboursement actuel qui s'élève déjà à 170K€.

Tout cela ne serait pas très grave, bien qu'il nous restera encore plus de 2M€ d'investissements à réaliser, si parallèlement à ce besoin d'investissement nous n'avions pas vu notre capacité d'autofinancement fondre comme « neige au soleil ». Certes les différentes baisses de dotation de ces dernières années y sont pour beaucoup, mais pour autant, compte tenu des charges de fonctionnement ajoutées et sans accompagner ce budget de recherches d'économies, nous allons inévitablement vers une capacité d'autofinancement voisine de zéro ce qui nous obligera à très court terme :

- d'une part à une recherche d'économie drastiques (arrêt de l'éclairage la nuit, arrêt de manifestations par exemple) des recherches de recettes supplémentaires (paiement du parking de la plage...)

- et d'autre part, si nous voulons maintenir une capacité d'autofinancement dans le futur, à surtout une forte augmentation des impôts.

Reste un point au niveau des concessions où, face aux difficultés rencontrées à l'été 2016, nous devons revoir la convention qui nous lie à CAMPEOLE. Or à ma connaissance, rien n'a été entrepris dans ce sens.

C'est donc pour toutes ces raisons que je ne voterai pas le budget cette année.

Certes, nous ne sommes pas dans une situation de faillite, mais le budget présenté par Madame le maire n'affiche pas toutes les garanties pour permettre à Doussard de se développer de manière satisfaisante dans une sérénité budgétaire.

Je tiens à dire devant vous tous et pour que toute polémique soit écartée, que ma position n'est commandée que par les craintes qu'éveillent en moi l'exécution du budget 2018. En effet, je suis persuadé que la charge financière obèrera la liberté d'actions de la commune de Doussard pour les prochains exercices budgétaires, chacun devra voter en conscience.

Je suis très conscient que si une majorité d'entre vous rejoignait cette position, le non vote du budget 2018 occasionnerait quelques retards dans le fonctionnement normal de la collectivité, mais ne l'empêcherait pas de fonctionner.

Pour autant, la procédure en vigueur en pareil cas est rapide et parfaitement décrite dans un texte « sur la procédure en l'absence de vote du budget primitif » et permet à la collectivité de continuer à engager les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'exercice précédent et, au niveau des dépenses d'investissements, elle peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Je suis vivement attristé d'avoir à prendre une telle décision. Je ne peux que regretter que certains des problèmes évoqués n'aient pas été débattus dans un cadre normal avec la commission des finances et dans l'organisation qu'a souhaité le conseil municipal dans son vote du 26 juin 2017.

Nul doute que le débat eut apporté quelques éclairages, voire des solutions appropriées à la réalité de gestion.

Mme le Maire conteste l'analyse qui est faite du budget, celui-ci étant le reflet de ce qui a été travaillé collégialement en commission des finances élargie à tous afin que justement tous les élus puissent s'exprimer.

Mme ZINGER estime que les interventions systématiques de M. COUTIN à la fin des débats, alors que la discussion est ouverte depuis près de 2h, ne sont pas le reflet d'une intention constructive de travailler ensemble mais dénotent plutôt d'une volonté de remise en question des propositions qui sont faites. Elle interroge M.COUTIN sur ses intentions et là où il souhaite aller pour la commune et ses habitants.

Sur demande de plus d'un tiers du Conseil le vote a lieu au scrutin secret.

Accord du Conseil (Vote : Pour 12 / Contre 10 / Abstention 2)

9 – Demande de subvention au titre du fonds départemental pour le développement des territoires

Dans le cadre du vote du budget 2018 il est proposé de solliciter une subvention au titre du fonds départemental pour le développement des territoires, afin d'acquérir d'un véhicule pour les services techniques et les travaux de voirie.

Accord du Conseil.

10 – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

Dans le cadre du vote du budget 2018 il est proposé de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'acquisition et la mise en place de panneaux lumineux sur la traversée de la RD909 au droit de la Voie Verte. La subvention sollicité est de 30% sur un montant de travaux de 8 000 € environ.

Accord du Conseil.

11 – Questions diverses

- Mme le Maire fait état de sa rencontre avec les représentants de la Poste. Face à la chute de l'utilisation des services postaux, hors colis, la pérennité du bureau de Poste de Doussard est en question. Le sujet sera prochainement débattu au Conseil en présence des représentants de la Poste.
- Centenaire du 11 novembre 2018 : salle de Doussard retenue. Présence des portes drapeaux sur chaque site le matin puis large cérémonie partagée avec l'ensemble du territoire au niveau de la salle polyvalente le dimanche 11/11 dans l'après-midi.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h55

Fait à DOUSSARD, le 23 avril 2018

Le Maire,

